

Département du TARN

COMMUNE DE SAINT LIEUX LES LAVOUR



Schéma communal d'assainissement

**Document modificatif du zonage
Après enquête publique**

Mars 2014 ed 2

Ref : SIGEH-SCA 02/12

Page **1/7**

Introduction

Suite à l'enquête publique conjointe, PLU et schéma d'assainissement, réalisée du 6/01/14 au 7/02/14, une modification du zonage et du phasage du PLU ont été effectués.

De ce fait, le zonage du schéma communal d'assainissement et le phasage de réalisation des travaux sont modifiés.

Modifications apportées par le PLU

Une grande partie de la zone U2 du Port est enlevé des zones constructibles. Les zones AU2 du Village 1 et des Caussanels, passent en zone AU0, dont l'ouverture est prévue après 2020. La zone AU0 des Caussanels sera l'une des dernières zones qui s'ouvrira à la construction.

Voir annexe n°1

Modifications du phasage de l'assainissement

Le phasage de développement de l'assainissement collectif va suivre le phasage du développement de l'urbanisation. (Voir annexe n°2)

Phasage de l'assainissement	Réalisation
2013-2017	Création de la STEP et du réseau desservant les Jacquolles et Parpan2
2017-2020	Réalisation des réseaux desservant Parpan 1, Séguily, la Tuilerie, Faure Bas4 et la partie agglomérée des habitations existantes du village
2020-2033	Extension de la STEP, et réalisation des réseaux desservant Village 1 et 2, Faure Bas 1, 2, 3 et les Caussanels

Modification de la capacité de la station d'épuration

Le lotissement du Port avant la modification du PLU, prévoyait 26 logements soit environ 70 EH. Ce lotissement sera remplacé par quatre habitations, soit environ 10EH. La différence n'est que de 60 EH sur une station d'épuration prévue à environ 1140 EH soit 1200EH ; elle pourrait être dimensionnée pour sa dimension finale à 1100 EH ; mais il se peut dans le futur, lorsque le réseau collectif desservira les Caussanels, que le hameau d'en Barreau puisse être assaini collectivement. Donc la capacité finale peut être maintenue à 1200EH.

Modification du zonage de l'assainissement

Le zonage de l'assainissement va être modifié pour tenir compte du facteur suivant :

- la superficie du lotissement du Port en zone U2, est moindre.

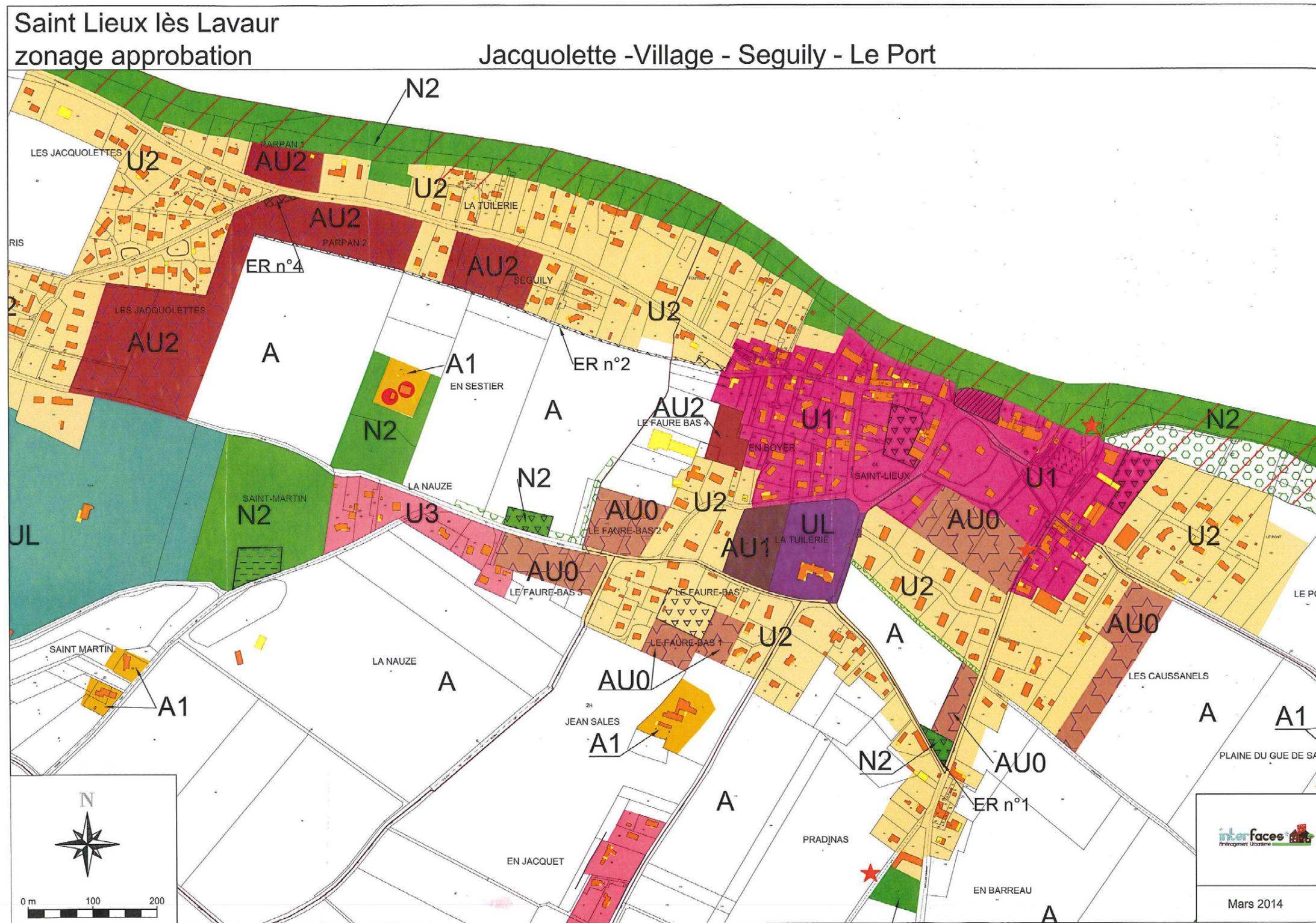
Le zonage assainissement collectif ne sera donc modifié qu'au lieu-dit le Port.

Annexe n° 1 : Habitat : nouvelles zones d'extension, bureau Interfaces

Commune de Saint-Lieux-les-Lavaur – Plan Local d'Urbanisme – *DOCUMENT VOTE APPROBATION*

HABITAT : NOUVELLES ZONES D'EXTENSION							
Phasage	Situation	Superficie en ha	Nb de logements	Densité Nb log/ha	Dont logements groupés et collectifs	Dont logements locatifs sociaux	Nb d'habitants
Nouvelles extensions habitat 2013-2017	Jacquolettes	4,00	40	10,00	10	8	108
	Parpan 2	2,00	20	10,00	5	4	54
	Total	6,00	60	10,00	15	12	162
Nouvelles extensions habitat 2017-2020	Parpan 1	0,70	7	10,00	2	1	19
	Ségully	1,20	12	10,00	3	2	32
	La Tuilerie	0,88	18	20,00	4	4	48
	Faure bas 4	0,45	4	8,89	0	0	11
	Total	3,23	42	12,88	9	7	110
Nouvelles extensions habitat 2020-2033	Village 1	0,40	8	20,00	2	2	22
	Village 2	1,50	30	20,00	8	6	81
	Faure Bas 1	0,78	12	15,00	3	2	32
	Faure Bas 2	0,90	14	15,00	3	3	36
	Faure Bas 3	0,95	14	15,00	4	3	38
	Les Caussanels	1,40	28	20,00	7	6	76
	Total	5,93	106	17,95	27	22	285
TOTAL		15,16	208	13,72	51	41	557

Annexe n°2 : zonage du PLU approuvé. (centre bourg), bureau Interfaces



Annexe n° 3 : Zonage de l'assainissement en format A0

Destinataire du document

La Mairie de Saint-Lieux-Lès-Lavaur (un CD-ROM).

La municipalité se chargera de la diffusion de ce document auprès des Services.

Références du présent document : Schéma communal d'assainissement, document modificatif du zonage de l'assainissement après enquête publique, de la commune de Saint-Lieux-Lès-Lavaur-SCA 02/12, Mars 2014.